

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°33-2026

Date de convocation :
03/04/2026

**Nombre de conseillers
en exercices : 11**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 11**

**Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00**

Objet :
Délibération annule et
remplace la délibération
n°26-2026 – Délégués
SIVOS

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Maire, M. CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint, Mme MÉTAIS Christine, 2^{ème} adjointe, Mme SINOQUET Valérie, Mme DENEL Carole, M. DENAUX Guillaume, M. BULARD Benoît, M. LEGRIS Cyril, Mme SARA Aline, Mme ISRAËL Mélanie et M. ROSSET Maxence.

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°26-2026 DÉLÉGUÉS SIVOS

Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier la délibération n°26-2026 concernant les délégués syndicat intercommunal à vocation scolaire : École de la Vigne – Picquigny.

Il informe que le SIVOS demande la désignation de deux titulaires et d'un suppléant.

Il convient donc de modifier la délibération et d'y ajouter un suppléant.

VU la délibération n°26-2026 - Délégués syndicat intercommunal à vocation scolaire : École de la Vigne – Picquigny ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil municipal procède à l'élection de ses délégués.

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués et a procédé à un vote à mains levées ;

Considérant que les délégués pour représenter la commune sont Mme SINOQUET Valérie et Mme ISRAËL Mélanie ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉSIGNE Mme DENEL Carole, déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire : École de la Vigne de Picquigny (SIVOS).

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

